

RIEUX, le 26 Janvier 2015



Département de l'OISE
MAIRIE de RIEUX

Arrêté
création d'une "zone bleue"
sur 4 places de stationnement
Parking
Place Edmond Roguet et rue Jean Mauguet

Le Maire de Rieux,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Annule et remplace l'arrêté du 8 Juillet 2010

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Considérant les places de stationnement aménagées en continuité de la Place Edmond Roguet et la création d'une zone de stationnement à durée limitée dite "zone bleue" par arrêté du 8 juillet 2010,

ARRETE

ARTICLE 1er : A compter du lundi 2 février 2015, la zone de stationnement à durée limitée dite "zone bleue" sur les parkings au niveau de la Place Edmond Roguet comprenant 4 places de parking (2 places Place Edmond Roguet et 2 places au début du parking voisin rue Jean Mauguet) matérialisée par des panneaux réglementaires et par un marquage au sol de couleur bleue est modifiée.

ARTICLE 2 : Le stationnement ininterrompu de tous véhicules dans la "zone bleue" est limité à 30 minutes, sauf le lundi matin de 7 heures 30 à 14 heures sur les 2 stationnements de la Place Edmond Roguet. Le stationnement régulier est constaté par l'apposition d'un disque de contrôle placé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement, à proximité immédiate du pare-brise faisant apparaître l'heure d'arrivée et l'heure de départ.

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire et le marquage au sol seront mis en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément au règlement en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Madame le Maire de Rieux, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brenouille, sont chargés chacun en ce qui les concernent, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brenouille, à Monsieur le Directeur des services d'Incendie et de Secours.



Le Maire,
Denise SCHROBILTGEN

Mairie de Rieux

15, rue Jean Carette – B.P. 27 – 60871 RIEUX

Téléphone : 03.44.70.72.72 – Fax : 03.44.70.72.73

Internet : www.mairie-rieux.fr

Email : mairie.de.rieux@wanadoo.fr

